

Réf: Dossier 184406

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE EMMANUEL ISAAC  
AURAURE » en abrégé « GSEIA »

Siège Lakota, Lakota, LAKOTA SATROKO, Lot 00,  
Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 27/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE EMMANUEL  
ISAAC AURAURE » en abrégé « GSEIA »

Objet : • L'enseignement général et secondaire - La formation - L'éducation - La création, l'achat, la vente et la gestion d'écoles (l'enseignement en général, etc)

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Lakota, Lakota, LAKOTA SATROKO, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M AZANI BERENGER EPHRAIM (GÉRANT),

Mme DIOKO LYDIE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-LKT-2023-B-11 du 14/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2023 du 14/02/2023

